

App. R. P. 27 octobre 2017



DÉPARTEMENT du
PAS-DE-CALAIS

MAIRIE de FRUGES

ARRONDISSEMENT de
MONTREUIL-SUR-MER

BP 35 - 62310 - ☎ 03 21 04 40 76 - Fax 03 21 47 30 07
www.ville-fruges.fr

**ARRETE D'INTERDICTION D'UTILISATION
du Stade des charbonniers**

Le Maire,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la Loi du 2 mars 1982 aux droits et libertés des Communes, des
Départements et des Régions,
Vu la Loi du 7 janvier 1993 relative à la répartition des compétences entre
les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,
Vu le passage de voitures du Rallye des 7 vallées sur la région de Fruges,
Considérant que l'accès au stade est risqué pour toutes personnes ainsi
que pour la sécurité des joueurs et arbitres, de pratiquer le foot sur le Stade des
charbonniers, dimanche 29 octobre 2017.

ARRETE :

Article 1er :

Le Stade des charbonniers sera interdit à toute pratique sportive **le
dimanche 29 octobre 2017** inclus.

Article 2 :

Le Président de l'Association Sportive Frugeoise et Responsables
Régionaux de la Fédération de Football sont chargés chacun en ce qui les concerne de
l'exécution du présent arrêté.

Fait à Fruges, le 24 octobre 2017

Le Maire

Jean Marie LUBRET